

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 29 juin 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **ATCS-048-13985/23/BM**

### **■ Participation de la Métropole à la coupe du monde de rugby 2023 - Approbation d'une convention de partenariat avec le GIP France 2023 61110**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Fédération Française de Rugby (FFR) s'est portée candidate en décembre 2016 à l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby qui se déroulera en 2023 (ci-après « la Coupe du Monde de Rugby 2023 », « le Tournoi », « l'Évènement » ou « la Compétition »), afin que le rugby puisse bénéficier d'un effet « Coupe du Monde » comme cela avait déjà été le cas lors de l'édition de 2007 qui s'était déjà déroulée en France.

Dans le cadre de son dossier de candidature remis le 1er juin 2017, et à l'issue d'un processus de sélection robuste et rigoureux, le Comité Directeur de la FFR a retenu 10 villes et 9 stades pour accueillir potentiellement les 48 matchs du Tournoi du 8 septembre au 28 octobre 2023.

Le 15 novembre 2017, World Rugby a attribué à la France l'organisation de la Coupe du Monde 2023, et a confié le 7 décembre 2017 à la FFR la responsabilité du Contrat d'Organisation (le Hosting Agreement) reprenant l'ensemble des obligations de l'organisateur et des engagements pris en phase de candidature.

Sur cette base, et compte tenu de l'ampleur de l'Évènement, la FFR (à 62%), l'Etat (à 37%) et le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) (à 1%) ont décidé de créer un Groupement d'Intérêt Public (GIP) #France 2023. Approuvée à l'unanimité par le Comité Directeur de la FFR le 9 mars 2018, la convention constitutive du GIP #France 2023 a été signée le 10 mars 2018 par ses membres fondateurs.

FRANCE 2023 est devenu partie du Contrat d'Organisation par décision de son Conseil d'Administration en date du 15 mai 2018, suite à l'approbation du Comité Directeur de la FFR du 9 mars 2018. La responsabilité en matière d'organisation de la Coupe du Monde de Rugby 2023 s'exerce donc désormais en totalité et en exclusivité au travers du GIP #France 2023.

La Coupe du Monde de Rugby 2023 est un puissant vecteur économique et social de développement, tant par la dynamique et la mobilisation qu'elle génère auprès des populations, que par les retombées économiques et touristiques directes dont les territoires vont bénéficier sur la base d'une évaluation prévisionnelle de 1,1 milliard d'euros et dont les territoires hôtes seront en partie les bénéficiaires. A la suite de la Coupe du Monde de Rugby 2019 au Japon, les retombées globales pour l'archipel nippon ont été évaluées à 4,7 milliards d'euros et à 62 millions d'euros par match par territoire.

Avec 2,7 milliards de téléspectateurs dans le monde et plus de 3000 médias présents, la promotion de la France et de ses territoires sera un outil de développement supplémentaire au bénéfice des fréquentations touristiques notamment. 600 000 visiteurs étrangers sont attendus pour cette édition 2023, qui marquera le bicentenaire du Rugby et la dixième édition de la Coupe du Monde. 20 équipes disputeront 48 matchs, plus de 5500 volontaires titulaires et réservistes seront mobilisés pour l'occasion avec des programmes de formation associés, et 17 000 emplois seront générés ou soutenus. Avec 80% de Français à moins de deux heures des stades hôtes et plus de 2 500 000 billets pour les matchs, les conditions d'un évènement festif et ouvert au plus grand nombre sont réunies.

FRANCE 2023 souhaite créer un événement qui va au-delà de la seule organisation des 48 matchs pendant les 51 jours de la Compétition. Il veut construire avec l'ensemble des acteurs locaux une Coupe du Monde différente pour avoir un impact positif pour le rugby, la France et la planète.

Ainsi, FRANCE 2023 a déjà lancé :

- « Campus 2023 », en partenariat avec le ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion, qui a pour objectif le recrutement, la formation et l'embauche de 1400 apprentis de 18 à 30 ans sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, trente et un alternants ont déjà été embauchés par FRANCE 2023 et sont déployés dans 27 structures (dont 21 apprentis « sport » dans les clubs, comité départemental, union régionale) ;
- « Mêlée des Chœurs » en partenariat avec le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, qui va permettre à plusieurs milliers d'élèves de 8 à 18 ans de chanter l'hymne national d'un pays pendant la Compétition ;
- Rugby au Cœur » son Fonds de Dotation, qui permet d'associer le tissu économique et associatif français de proximité à des projets RSE en lien avec la vision et l'ambition de la Coupe du Monde de Rugby.

L'accueil de cet Evènement permettra ainsi à la Métropole de bénéficier d'un impact économique et touristique lié aux dépenses locales des visiteurs et d'organisation et sera un catalyseur pour initier ou accélérer des politiques publiques, des actions ou des projets de développement par le rugby, à des fins éducatives, culturelles, citoyennes ou sociales.

FRANCE 2023 souhaite donc s'engager dans un partenariat avec les différentes Collectivités accueillant la Coupe du Monde en vue de permettre la réussite de l'Evènement ainsi que le développement du rugby et de la pratique sportive. Ce partenariat doit favoriser la promotion des fonctions sociales et éducatives et participera à la valorisation de l'ensemble des territoires dans les domaines économiques, touristiques et culturels.

Ainsi dans le cadre de ses compétences, le partenariat se matérialisera par l'accompagnement de la Métropole dans divers domaines :

#### **Mobilité**

La Métropole accompagnera, le GIP dans l'élaboration d'un plan de transport adapté aux enjeux environnementaux de #FRANCE 2023.

La Métropole pilote en cohérence avec l'ensemble des autorités et opérateurs à la mise en place de ce dispositif dimensionné et en fonctionnement optimal pour la venue des spectateurs locaux, nationaux et internationaux dans la Métropole Hôte selon les prévisions fournies par France 2023.

La Métropole fournira par ailleurs pour un quota de 5 500 billets journaliers Marseille à destination des volontaires France 2023 déployés sur l'évènement, soit environ 916 billets par match.

#### **Sécurité**

La Métropole participera en cohérence avec l'ensemble des autorités et opérateurs à la mise en place du dispositif de protection prévu sur le Boulevard Michelet à hauteur du stade Vélodrome hors périmètre de l'organisateur, dimensionné et en fonctionnement optimal à la mise en œuvre du plan de sécurité prescrit par l'Etat. La Métropole déploie les moyens techniques nécessaires à la bonne livraison du dispositif de sécurité à sa gestion après chaque match. Des moyens en personnel permettront la maintenance du dispositif en état de fonctionnement, en dehors de la gestion des ouvertures et fermetures, pendant les matchs prévus dans l'enceinte du stade.

#### **Tourisme / Communication / Promotion**

La Métropole réalisera par le biais de ses supports de communication la promotion de l'action de France 2023, afin de contribuer au rayonnement de l'évènement.

#### **Gestion des déchets**

La Métropole sera vigilante à propreté de la voirie aux abords du stade de Marseille et des lieux de célébration.

#### **Attractivité et Economie**

La Métropole se situe parmi les territoires les plus attractifs pour l'accueil des grands événements sportifs.

Elle fera la promotion de la Coupe du monde auprès des grandes entreprises et investisseurs ainsi que dans ses campagnes et actions de communication internationale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de Métropole au Bureau.

**Oùï le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Le rayonnement national, international et environnemental de la coupe du monde de rugby ;
- L'enjeu pour la Métropole de participer, au travers de ses compétences, à l'accueil d'un tel événement sur son territoire.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée, relative à l'organisation et au succès de la Coupe du monde de Rugby 2023.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Sports et équipements sportifs,

David GALTIER